Image not found or type unknown

Erreur dans le comptage des Heures de recup

Par **Champion renaud**, le **11/02/2017** à **08:12**

Bonjour,

Je me suis mis en congé parental à 80 % en mars 2016.
Mon entreprise a mal paramètré le logiciel de décompte d'heures depuis plus de 10 mois .
Sur ma fiche de paie apparait le décompte d'heure soit 65h que je devais récupérer.
Aujourd'hui il me demande 39h que je devrai travailler en plus.
Je ne comprend plus rien!
Tout cela en reconnaissant leur erreur.
Que puis je faire?!
Merce de vos réponses.

R

Par **P.M.**, le **11/02/2017** à **08:58**

Bonjour,
Si l'employeur a justifié son nouveau décompte, à moins de négocier qu'il vous en fasse grâce, je ne vois pas beaucoup de solution...

Par **Champion renaud**, le **12/02/2017** à **21:01**

Bonsoir
Merci de votre réponse !
Les elements inscris sur la fiche de paie ne sont pas validés automatiquement comme un du?
Cdlt

Par **P.M.**, le **13/02/2017** à **08:25**

Bonjour,
Cela pourrait constituer une présomption mais en revanche une erreur n'est pas constitutive de droit...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés